

Co-construction – Quelles entreprises locales pour porter les projets citoyens ?



Cofinancé par
l'Union européenne





Les Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais

Coopérative locale et citoyenne de production d'énergie solaire

Création : 2017 | Territoire : CC Vallons du Lyonnais, 31 000 hab



Structuration :

- 1 association de préfiguration
- 1 SAS à gouvernance coopérative

Actionnariat :

- environ 200 citoyens
- 5 collectivités
- 6 entreprises & associations

Gouvernance : un Conseil de Gestion composé de 12 citoyens membres actifs

Moyens humains :

- une vingtaine de bénévoles
- appui de prestataires technique-compta-travaux

Activité : production d'énergie renouvelable

Filière : solaire PV

Nb installations - capacité : 23 installations (9-250kWc) pour un total de 700kWc



Energies Citoyennes en Pays de Vilaine

Collectif territorial pour la maîtrise citoyenne des énergies renouvelables et des économies d'énergie

Création : 2003 | Territoire : CA Redon + CC Pont-Château - Saint-Gildas-des-bois (> 100 000 hab)



Structuration :

- 1 association mère
- 3 sociétés pour la gestion et l'exploitation des parcs éoliens et citoyens
- 1 filiale en charge du suivi d'exploitation
- 3 associations porteuses de projets éoliens-PV

Moyens humains - Adhérents - Actionnariat :

- 1 équipe de 12 salariés
- 110 adhérents dans l'asso mère
- + de 2 000 citoyens dans les différentes structures

Activités : production EnR - animations MDE - flexibilité énergétique - mobilité solidaire - éducation populaire - essaimage - appui et conseil aux collectivités

Filière : éolien - solaire PV

Nb installations - capacité : 13 éoliennes pour un total de 26 MW + 3 installations PV de 9kW



Dwatts (- Impuls'ER)



Opérateur énergétique territorial (et coopératif !)

Création : 2017 | Territoire : Biovallée (Drôme - 50 000 hab)



Structuration :

- 1 SCIC (dwatts)
- 1 société type bureau d'études EnR (Impuls'ER) pour le développement, les études, l'appui à l'exploitation

Actionnariat :

- 182 actionnaires

Activités : production EnR élec et chaleur - MDE
+ animation sur le territoire

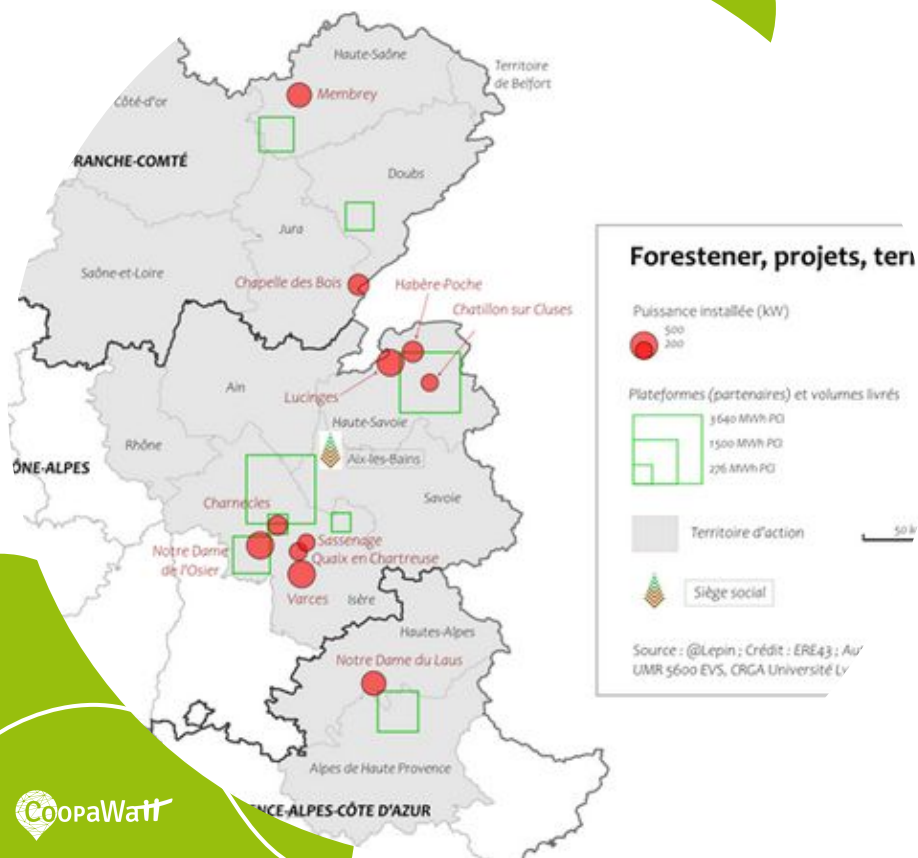
Filière : solaire PV - bois énergie (MDE, éolien)
Nb installations - capacité : 10,6 MW PV - 400 kW bois-énergie



Forestener

La chaleur citoyenne

Création : 2017 | Territoire : Haute-Savoie, Savoie, Isère, Jura, Doubs, Haute-Saône, Hautes-Alpes



Structuration :

- 1 SAS à collèges (Forestener)
- 1 bureau d'études (Eepos) pour les études, la maîtrise d'oeuvre, l'appui à l'exploitation
- Logique de collèges territoriaux

Actionnariat :

- 5 sociétés locales EnR citoyennes (centrales villageoises)
- partenaires techniques (Hargassner)
- 6 collectivités
- 4 fondateurs

Activités : production-vente chaleur renouvelable (principalement bois déchiqueté)

Filière : bois énergie

Nb installations - capacité : 5,5 MW - 11,1 GWh/an



Enercoop AURA

Enercoop AURA, comme l'ensemble des coopératives du réseau Enercoop, a fait le choix d'un modèle coopératif organisé en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Le statut de SCIC s'inscrit dans le courant de l'économie sociale et solidaire, système qui place l'individu et non le capital, au cœur du projet.

Création : 2010 | Territoire : Auvergne-Rhône-Alpes



Structuration :

- **1 coopérative nationale**
- **des coopératives régionales** à minima apporteur d'affaire pour le fournisseur national, et développant de nouvelles activités (production électricité, prise de participation dans des sociétés EnR citoyennes élec et chaleur, ...)
- **des producteurs associés**

Actionnariat - moyens humains :

- 9 600 sociétaires dans Enercoop AURA
- 14 salariés en AURA
- 63 producteurs

Activités : apporteur d'affaire pour Enercoop national (fournisseur électricité EnR) - production EnR

Filière : production (PV - éolien - hydro) et fourniture d'électricité - diversification vers la chaleur (prise de participations)

Nb installations - capacité : 63 producteurs dont beaucoup de projets citoyens - 81 GWh/an - 20 000 consommateurs

Capital social : 5,3M€

Débats Mouvants



Cofinancé par
l'Union européenne



“Pour être pérennes, les coopératives de citoyens doivent grossir”... d'accord ou pas d'accord?



Cofinancé par
l'Union européenne



#1 D'accord

- Si on ne développe pas de nouveaux projets, ça va s'arrêter quand on ne sera plus là !!!
- Pour embaucher, il faut une taille critique !
Embaucher = lutter contre la volatilité du bénévolat.
- Besoin de spécialisation
- Grossir oui, mais rester proches / proches lancés pour garder une vie coopérative !
- Atteindre une taille critique, se structurer, atteindre un seuil
- Atteindre un seuil critique pour viabiliser... avant de choisir de grossir ou non -
- But : renverser le système ! Donc grossir pour passer + !
- Complexité, diversifier pour consolider et équilibrer
un modèle économique : paréquetation entre activités
- Comment les coop peuvent s'organiser entre-elles ?
- Grossir pour embaucher un salarié, c'est notre rêve de bénévoles !

#1 Pas d'accord !

- Méfiance vis à vis d'être gros → prédation, accumulation
Plutôt s'élargir que grossir → diversifier activités
 - At-on une plus-value sur les mégaprojets ? viser projets taille intermédiaire
 - Taille = dilution → déposséder de la gouvernance (cf coop agri)
 - Même en grossissant, on reste sur le fil de la coute, et si marché se renverse, ça fait encore + mal
 - REX Espagne - Italie modèles coopératifs → taille ça ne pas limiter éco associées ? gouvernance, vie coopérative
 - Petite équipe → agilité, innovation
 - Quel est projet citoyen teneur, perdre raison que ça s'arrête
 - Implication citoyenne → si complexité et technicité →
 - Rendement le taille = façon d'arriver les autres acteurs du territoire à comprendre enjeu et à adhérer → projets territoriaux
- ? comment les coop citoyennes peuvent s'organiser ?
(équilibre Énergie mécanique, régional)

Solennité a
salariés = a
animation
définition de
contrat salarié
ça enrichit
faire bien att
accom
anticiper la
choisi sur q



Cofinancé par
l'Union européenne



le développement du salariat dans les coopératives, c'est la perte de pouvoir des collectifs de citoyens... d'accord ou pas d'accord?



Cofinancé par
l'Union européenne



#2 D'accord!

Salarié → moins d'implication

intérêt & vision des salariés peuvent ≠ celles collectif.

Maintien du salarié devient un enjeu qui fait dériver

Le salarié vient épuiser / épuiser les bénévoles déjà fatigués

Maltraitance du salarié → risque employeur

Plus il y a de salariés plus les collègues autres plongent
(mais ils peuvent aussi être commissions)

Ce n'est pas la perte de pouvoir mais + de conflit (au journaliste)

Salarié = nouveau "pouvoir de compétence"

Si cela devient invivable pour le bénévole, on part.

Donner un rôle d'animateur, au plutôt que ce que personne ne veut faire.

La 1^{ère} Q^o est de celle des compétences → ne s'ajoute pas forcément
salarié

#2 Pas d'accord

Salarié au service de la coop → statuts, instance de contrôle
projet coopératif
salariés = aussi des citoyens, et parfois d'anciens bénévoles

animation majoritairement salariés - bénévoles

définition des missions salariées par les bénévoles

contrebalance concentrat^o des pouvoirs pré-existants (ex: P-DG)

ça enrichit les débats

faire bien attention aux missions qu'on donne, encadrer,
accompagner

anticiper la perte de pouvoir inévitable, mais la border, et
choisir sur quels volets elle va avoir lieu



OETC : OPERATEUR ENERGETIQUE TERRITORIAL CITOYEN

= entreprise (pérenne) dont l'initiative et la finalité sont ancrées sur un territoire

- qui porte des projets de production d'Enr labellisés par EP
- et éventuellement assure des services énergétiques sur d'autres maillons de la chaîne de valeur de la production d'énergie
- S'appuie pour cela sur
 - des proximités fortes avec la ressource
 - un assemblage de compétences spécifiques au contexte territorial avec du salariat ou des compétences mises à disposition par des actionnaires/sociétaires/partenaires
 - une gouvernance de type coopératif

Elle fera des projets de production avec des CER/CEC ou en sera une elle-même



Cofinancé par
l'Union européenne

Elle dépend des contextes territoriaux

- **Mini 50 000 habitants, parfois moins, selon rural/urbain**
- **Plusieurs critères à regarder : économique, gisements, aménagement du territoire (où vont localiser les compétences de la TE) ?**
- **Vers un maillage national ? 200 à 300 OETC en 2050 en France ?**

